

## 'HAYÉ SARAH

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israël 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« Et Avraham dit à son serviteur, le plus ancien de sa maison, qui avait le gouvernement de tous ses biens : "Mets je te prie ta main sous ma cuisse, que je te fasse jurer par l'Eternel, Dieu du Ciel et de la Terre, de ne pas choisir une fille de Canaan..." » (Beréchit 24 ; 2-3)

Dans ce verset nous voyons Avraham faire prêter serment à Eli'ézer, son fidèle serviteur, homme de la plus grande intégrité et en qui il avait toute confiance, afin qu'il aille chercher une femme qui ne soit pas de Canaan pour son fils Yts'hak. Replaçons-nous à présent dans le contexte : Eli'ézer était le serviteur d'Avraham certes, mais ce n'était pas n'importe quel homme.

Dans la Guémara (Yoma 28b), il est écrit : « Eli'ézer dominait la Torah de son maître », et aussi, au travers d'un jeu de mots, il est dit qu'Avraham l'appelait « Damécheq » (Beréchit 15 ; 2), c'est-à-dire qu'« il puisait (Dolé) la Torah de son maître et en donnait à boire (Machké) aux autres ». En quelque sorte, nous pouvons dire qu'Eli'ézer était le Machguia'h de la maison d'Avraham ! La Guémara continue et précise : « L'éclat du visage d'Eli'ézer ressemblait à celui d'Avraham. » Ce qui signifie aussi qu'Eli'ézer maîtrisait ses instincts comme Avraham son maître.

Après ces quelques précisions, nous pouvons de nouveau nous interroger : Avraham avait-il vraiment besoin de faire jurer Eli'ézer, et à l'endroit du corps d'un homme le plus sacré : celui de la Brit mila, représentant l'alliance avec Hachem ? En réalité, la Torah nous offre ici un enseignement fondamental, en effet, nous voyons la distinction qu'Avraham établit entre ses biens matériels et l'avenir de son fils, sa descendance, soit en d'autres termes entre le matériel et le spirituel.

Et quelle descendance ! Yts'hak n'était-il pas le meilleur parti du monde, celui qui détenait le message de la Vérité ? Le nom de sa future épouse ne serait-il pas gravé à tout jamais dans l'Histoire ? Il y a des moments dans la vie, où l'on pas droit à l'erreur !

Et Avraham en avait pleine conscience, celle qui devait transmettre le flambeau du message Divin ne pouvait pas être choisie par le premier venu, ni négligemment : cela aurait en effet des répercussions sur toute l'humanité !

L'habitude dans nos sociétés est de demander garants et cautions lorsqu'une personne se présente à nous pour un prêt d'argent, afin de se protéger d'une quelconque perte financière et d'écarter tout risque : quand il s'agit du matériel, nous voulons évoluer en toute sécurité.

Mais qu'en est-il lorsque nous allons acheter des Téfiline, de la viande, un Etroque, etc... ? En général, avoir en face de nous une personne avec une belle barbe ou un beau chapeau nous suffit amplement dans ces moments-là !

On raconte que lors de l'un de ses voyages, Rabbi Israël Salanter Zatsal arriva dans un petit village. Un villageois Juif vit le Rav qu'il ne connaissait pas, mais dont la barbe et le chapeau semblèrent lui en dire long puisqu'il s'adressa à lui en ces termes : "Vous me paraissez bien religieux, dites-moi, savez-vous pratiquer la Che'hita car j'ai un poulet qui en a besoin ?"

Le Rav lui répondit : "Non désolé je ne sais pas, mais dites-moi à votre tour, j'ai moi aussi un service à vous demander : Pourriez-vous me prêter 100 roubles ?"

Le villageois désarçonné s'exclama : "Mais je ne vous connais même pas, comment pourrais-je vous prêter de l'argent ? J'ai besoin de savoir qui vous êtes, d'où vous venez, d'avoir des garants..."

Le Rav amusé lui dit alors : "Est-ce que vos oreilles entendent ce que votre bouche exprime ? Pour un prêt d'argent vous avez besoin de me connaître, d'avoir des garants, d'être en confiance... Par contre pour la Che'hita de votre poulet, ma barbe et mon chapeau vous suffisent !"

Ne nous fions pas aux apparences : La barbe ne fait pas le Rabbin ! Nous pouvons avoir une personne à l'air très honnête en face nous, et même être tout à fait honnête, elle a son Yetser Hara' comme tout le monde.

Ainsi Eli'ézer, fidèle élève d'Avraham, celui qui maîtrisait ses instincts comme son maître, avait lui-même une fille, elle était de Canaan certes,

## PRUDENCE ET VIGILANCE

mais c'était sa fille, à qui il avait transmis les valeurs d'Avraham.

« Alors pourquoi chercher plus loin ? » pouvait se dire ce papa plein d'espoir. Cela aurait été naturel, et

oh combien humain ! Voilà pourquoi Avraham fut tellement vigilant et le fit prêter serment à l'endroit le plus sacré, avant qu'il n'aille chercher une femme pour Yts'hak.

Il faut se méfier de tout le monde parce que tout le monde a un Yetser Hara', c'est ainsi que nous avons été créés et c'est donc bien. Ne négligeons pas le matériel bien entendu !

Notre propos n'est pas d'encourager à ne pas prendre nos précautions si nous prêtons de l'argent : mais remettons les valeurs en ordre. A l'exemple de notre Patriarche Avraham, faisons la place au spirituel c'est-à-dire à Hachem, et pour ce qui concerne notre Néchama aussi, demandons des vraies garanties ! Il faut savoir que l'âme de chacun est totalement pure, et que chaque entorse aux Mitsvot l'entache : manger non cacher, mettre nos enfants dans des écoles ou les laisser fréquenter des gens ne respectant pas les lois Juives, ne pas respecter Chabbat, regarder ce qui n'est pas décent... Faisons donc partout une place à D., c'est la clef du succès !

Notre Yétser Hara nous incitera toujours au relâchement, on sera parfois tentés de choisir un produit alimentaire en fonction du beau paysage figurant sur l'étiquette plutôt que de son label de cacherout ! On évitera d'interroger des Rabanim, nous connaissons déjà les réponses : "j'ai déjà vu untel en acheter", ou encore : "Rav Coolovitch en mange..."

Ne nous laissons pas impressionner par la barbe et le chapeau de la personne en face de nous, le père Noël (léhavdil) lui aussi en porte !

Un jour un monsieur entra dans un restaurant près de Tsfat, avant de s'attabler il chercha la téoudat cacherout, ne la trouvant pas, il demanda ce qu'il en était au propriétaire des lieux. Celui-ci lui répondit : " Y a pas de problème mon frère, ici c'est casher 100%, regarde les photos de Baba Salé, Rabbi Méir..." Le client lui répliqua alors ironiquement mais gentiment : " Lorsque je verrai ta photo dans leur cuisine, alors je viendrai manger chez toi..." Nous devons savoir que le poison est au corps ce que le Taref est à l'âme pour un Juif !

C'est sûr que les dégâts causés par un poison se voient immédiatement, c'est là toute la difficulté du non croyant, il ne voit pas les dégâts sur l'âme donc il s'imagine qu'ils n'existent pas, pourtant nos Sages nous enseignent qu'ils sont bien plus dangereux ! En effet, les dégâts causés sur le corps ne concernent que ce court passage de quelques 80 ans environ que nous vivons sur terre, par contre les dégâts occasionnés sur l'âme auront des répercussions sur l'âme pour l'éternité dans le Monde Futur ! Voilà l'enseignement d'Avraham : pour l'âme, la nôtre et celle de nos enfants, il faut redoubler de vigilance.

L'argent lui, va et vient, et de toutes façons ce qui nous revient est décrété à Roch Hachana pour toute l'année.

Par contre, la façon dont je vais accomplir les mitsvot, dont je vais prendre au sérieux ce qui concerne le domaine invisible de mon âme, la qualité de mon Service Divin influera sur ma vie dans le Monde Futur, ainsi que sur celle de tous les miens, et influera aussi sur ce monde-ci, pouvant entraîner des «yéchouot/délivrances» dans tous les domaines.

Chabat Chalom

Rav Mordékhai Bismuth ☎054.841.88.36  
mb0548418836@gmail.com



C'est un point qui n'est pas lié directement avec notre Paracha mais qui touche un sujet général sur les Mitsvots. En effet, nous sommes tous convaincus qu'après 120 ans nous hériterons une part dans le monde futur. Il y en aura qui auront une grosse part et pour d'autres ... Tout cela dépendra de notre investissement dans la Thora, Mitsvots et bonnes actions faites dans ce bas-monde.

Cependant une question mérite que l'on s'y attarde : Y a-t-il possibilité de donner ou de vendre un peu de son Olam Aba/monde à venir? La question peut faire sourire les esprits cartésiens que nous sommes...mais il faut savoir qu'elle est débattue chez les Poskims/les grands Talmidé 'Hahamims au cours des générations! Il y a près de 160 ans, à Tibériade, un homme nanti a proposé d'acheter une partie du Olam Aba d'un habitant de la ville qui semblait être bien rempli de Thora et de Mitsvots. Ce dernier accepta la transaction, fit signer un acte de vente en bonne et due forme pour une somme importante de plusieurs milliers de liras. La moitié au comptant et l'autre en plusieurs versements!

Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes jusqu'à ce que notre riche acheteur apprenne que ce 'grand homme' n'était pas vraiment le Tsadiq es-compté! Sachant cela, notre riche veut annuler la vente et recouvrer la somme déjà versée! Notre 'grand homme' quand à lui ne démord de rien et réclame l'intégralité de la transaction. Le litige est porté devant les tribunaux rabbiniques de Tibériade et finalement ils envoient la question au grand Nétsiv de Wolozin dans la lointaine Lithuanie. Sa réponse intégrale est conservée dans le Méchiv Davar 3.14. Mais on se suffira de définir 2 points. 1° qu'est-ce que le salaire de la Mitsva? 2° De quelle manière fait-on acquérir ce droit? Il existe trois possibilités d'envisager le salaire d'une bonne action.

1° C'est un cadeau dont le Boré Olam nous gratifie pour notre bonne action.

2° C'est un salaire qui est donné à 120 ans pour la Mitsva.

3° C'est le produit de la Mitsva.

Si on considère que c'est un DON (la 1° possibilité), alors on ne pourra certainement pas en disposer comme on le veut. Car c'est Hachem qui nous le donne personnellement, donc on ne pourra pas le rétrocéder à quelqu'un d'autre pour tout l'or du monde!

Si c'est un salaire par contre, le possesseur peut en disposer comme il l'entend. Cependant une autre difficulté existe, c'est que ce salaire nous est réservé à 120 ans! D'ici là, puisque c'est dans un futur, je n'ai pas la possibilité de vendre un droit qui n'existe pas encore ! C'est ce qu'on appelle dans le Talmud « Davar Chélo Baolam »/quelque chose qui n'est pas encore existant. D'après la Halakha la vente ne sera pas effective! Et même d'après un avis du Talmud qui soutient que la vente est effective, on pourra toujours revenir sur la vente! Donc là encore: on est dans une impasse!

## PEUT-ON VENDRE UN PEU DE SON MONDE FUTUR?

Une dernière possibilité: c'est de considérer le mérite du Monde Futur comme un produit de la Mitsva. Dans ce cas, le « salaire » de la Mitsva est crédité immédiatement sur notre « compte » dans le Olam Aba en temps réel! Donc on a résolu 2 problèmes : c'est un mérite qui est présent immédiatement et d'autre part, je peux faire de lui ce que je désire comme par exemple le vendre ou le donner à quelqu'un d'autre!

Les moyens d'acquisitions:

Après avoir défini de quel genre de mérite il s'agit, il reste à savoir de quelle manière on peut donner ce salaire à son ami?

Il existe 3 grands moyens d'acquisitions.

1- La 'Hagbaha' c'est à dire qu'on souève l'objet acquis.

2- La 'Méchih'a: on tire à nous l'objet.

3- L'argent ou encore le contrat écrit.

Ces différentes possibilités ont en commun qu'on vend ou acquiert une chose concrète comme un objet ou un terrain. Cependant dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas d'existence concrète de la chose pour la faire « passer » d'un domaine à un autre. Cela ressemble à ce que la Guémara Baba Batra(3) dit : « Quinian Dévarim Béalma », c'est qu'il n'existe pas la possibilité d'acquérir une parole ou une chose virtuelle. Donc forcément on tombe là encore dans une impasse!

Cependant on doit savoir qu'il existe le contrat de Yssahar et de Zévoulon. On sait que dans les 12 tribus d'Israël la tribu de Yssahar s'adonnait à

l'étude de la Thora et celle de Zévoulon portait en commerce.

Ces deux tribus avaient un pacte entre elles: le salaire de l'étude de la Thora de Yssahar était partagé avec Zévoulon, tandis que Zévoulon finançait par son commerce Yssahar afin de lui permettre de rester au Beit Hamidrach. Ce type de contrat existe encore de nos jours où des hommes nantis prennent sur eux de financer entièrement une famille d'Avréhim afin de lui permettre de rester sur les bancs de la Yéchiva. Et de cette manière cela sera considéré dans les cieux comme si notre Zévoulon avait lui-même appris la Thora! A 120 ans, il recevra en haut le mérite avec son associé! Heureux soit le Clall Israël! Les grands Poskims/décisionnaires se sont penchés sur la question de savoir comment le mérite de Yssahar passe à Zévoulon?

La réponse courante, celle du Maharit Elgazi, c'est que l'argent qui est versé par Zévoulon entraîne qu'Yssahar étudie la Thora. C'est le soutien de Zévoulon qui ENTRAINE que la Thora soit étudiée dans le monde! Dans la langue du Talmud cela s'appelle un GARM/le fait de causer directement une action.

Cependant, le cas dont on s'occupe est différent! Il s'agit de faire passer des mérites qui ont DÉJÀ été créés dans le passé à une 2° personne : on n'a pas de véritable solution par rapport au type d'acquisition.

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



## Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza - Coach de vie

Une autre chose est à prendre en compte lorsque nous faisons face à quelqu'un et que nous sommes dans une situation désagréable, ce sont les sentiments de l'autre. Pourquoi m'a-t-il parlé de cette manière ? Qu'est-ce qui l'a poussé à être énervé de la sorte ?

**Exemple :** Un des conjoints revient à la maison en ayant oublié d'acheter du lait. « Hou! T'es vraiment bon(ne) à rien !! » Ou « Je ne peux pas te faire confiance ! » Ou « Quand il s'agit de tes ami(e)s, tu n'oublies pas ! » Il est évident qu'il a l'air démesuré de recevoir une telle réaction pour une simple brique de lait. Cependant, **nous ne prenons pas toujours en compte que notre conjoint(e) est peut-être déjà dans un état de stress qui le fait exploser pour une brique de lait.** Nous ne sommes que la goutte qui fait déborder le vase. Vous allez me dire, « oui, mais pourquoi ça me retombe dessus, je ne suis pas responsable du reste du stress ! ». Effectivement. Néanmoins nous sommes capables de comprendre que nous-mêmes, lorsque nous sommes dans cette situation, nous lâchons nos nerfs sur une personne bien qu'elle ne l'ait pas mérité (employé, étranger, et enfant), et si nous nous le permettons, nous devons aussi faire preuve de compréhension envers notre conjoint(e).

## NE PARLE PAS COMME ÇA!

« Généralement, nous faisons preuve d'énormément de clémence envers tous nos actes personnels, même lorsqu'ils empiètent parfois sur autrui. Notre conjoint(e) mérite cette même clémence. »

Une autre explication de ses sentiments.

N'avez-vous jamais remarqué que parfois, notre conjoint(e) réagit d'une certaine manière envers vous « tu me soules !! » et que pour la même histoire, il/elle dira gentiment à la voisin/e « Ce n'est pas grave, ne t'en fait pas. »

C'est un manque de considération générale ; la situation ne fait que révéler un sentiment existant. Autrement dit, **sa réaction n'est en fait qu'un signal d'alarme de son regard sur votre relation.** Suivez tous ces conseils les choses vont s'améliorer et changer.

Courage !

Rav Boukobza ☎054.840.79.77  
✉aaronboukobza@gmail.com



## L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat"

veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)



La guérison complète et rapide de Yossef 'Haïm ROSTAN parmi les malades de peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de Yaakov Leïb ben Sarah Joëlle Esther parmi les malades de peuple d'Israël

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

## PUNITION COLLECTIVE

«**Ne me retenez point**» (Beréchit 24-56)

Une jeune fille, élève dans un des séminaires de Bné brak, entra chez le Rav Kanievsky et relata un phénomène intéressant qui a lieu dans sa classe. Bien qu'elle étudie dans une classe appartenant aux niveaux d'étude supérieurs, aucune élève ne s'est encore fiancée. Elle est venue consulter le rav afin de recevoir son avis sur la question et qu'il leur donne des conseils pratiques.

Le rav expliqua que si toute la classe sans exception est concernée, cela signifie qu'il s'agit "d'une faute collective". Il faut réfléchir à ce qui a pu se passer dans la classe. Deux possibilités existent: les élèves ont offensé ou leur professeur ou une des élèves. L'étudiante transmet à ces amies les paroles de Rav Kanievsky. Elles se sont réunies pour réfléchir au sujet. Finalement, elles sont arrivées à la conclusion qu'elles n'ont pas offensé leur professeur mais il est très possible qu'elles aient offensé une de leur camarade de classe.

En effet, il s'agissait d'une élève qui semblait pitoyable, et bien que personne n'avait l'intention de l'offenser, il se peut que l'offense n'était que très légère. Par exemple, ne pas lui sourire suffisamment, ou bien quelqu'un lui a fait remarquer qu'elle n'a pas l'air de se sentir bien, etc. De toute façon, elle a ressenti un manque de respect.

Les élèves envoyèrent des délégués chez cette camarade de classe afin de lui demander pardon. Cependant, cette élève réagit de manière surprenant en déclarant qu'elle ne pardonnera pas l'offense qui lui a été faite.



Les élèves furent ahuries de sa réaction et comprirent que la situation était devenue alarmante. Elles comprirent que si leur camarade offensée ne leur pardonnait pas, aucune d'entre elles ne se fiancerait.

Elles réfléchirent quel procédé employer pour obtenir le pardon tant espéré. Elles décidèrent que toute la classe se rendrait chez cette élève pour lui demander encore de pardonner avec insistance. C'est ce qu'elles firent. Mais elles n'en restèrent pas là.

Quand toutes les élèves de la classe entrèrent chez leur camarade offensée, elles lui promirent que toutes, sans exception, s'efforceraient au maximum de lui trouver le meilleur parti pour se marier. Et si cela ne suffit pas, l'un des pères s'engage à financer les fiançailles pour un montant de mille dollars.

Se rendant compte que leur intention était sincère, qu'elles regrettaient véritablement leur comportement et qu'elles désiraient vivement réparer leur faute, la camarade de classe accepta de leur pardonner de tout cœur.

Deux semaines plus tard, quatre élèves de cette classe se sont fiancées.

(Extrait de l'ouvrage Barkhi Nafchi)

Rav Moché Bénichou



## Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

## BRÈVES RECOMMANDATIONS POUR LES REPAS

1- Si vous êtes pressé, il vaut mieux ne pas manger. Mangez à table, dans une assiette.

2- Il vaut mieux utiliser une petite assiette.

3- Mettre dans l'assiette tout ce que l'on s'apprête à manger pendant le repas, y compris le pain et ne plus rien y ajouter.

4- Il n'y a aucune obligation de finir son assiette. Respectez la nourriture, en ne faisant rien d'autre que de mâcher pendant le repas.

5- Ne pas lire le journal et ne pas parler, notamment au téléphone, pendant le repas.

6- Pendant que vous mâchez, posez la fourchette ou la cuillère.

7- Ne pas remplir à nouveau la cuillère ou la fourchette pendant que vous mâchez, car le cerveau donnerait alors, ordre à la main de monter la nourriture vers la bouche, et ceci vous obligerait à avaler, sans la mâcher, la bouchée précédente.

8- Mangez de gros aliments plutôt que des petits, comme des apéritifs. Puisqu'on ne peut pas les mâcher correctement, ils provoquent des hémorroïdes. On peut faire un grand usage des pâtes à tartiner aux amandes ou aux noix (beurre d'amandes mises en conserve à froid ou pilées). Celui qui tient à les consommer telles quelles, doit les mettre à tremper dans l'eau pour les amollir et ôter leur écorce brune, qui est contre-indiquée, puis les manger à la cuillère, et non une à une, et bien les mâcher. Si on a encore faim après le repas, attendre vingt minutes pour voir si cette sensation persiste. Il ne faut pas mettre en bouche des cuillerées pleines, parce que la contenance de l'appareil masticatoire est limitée et le surplus sera avalé sans être mâché correctement.

Dans son commentaire sur le Choul'han 'Aroukh (Even Ha'ézer, à la fin du chapitre 25), le Taz écrit : « D'après l'explication du Rambam sur le verset : « Connais-Le dans toutes tes voies », celui qui mange, boit et prend soin de lui-même pour être en bonne santé et avoir la force de servir D.ieu reçoit une récompense aussi grande que s'il avait jeûné. On peut y trouver une confirmation dans le verset : « C'est en vain que vous vous levez de bonne heure ». En effet, certains disciples des Sages consacrent de nombreuses heures à l'étude de la Tora, alors que d'autres dorment normalement afin d'être pleins de force et de zèle dans l'étude, si bien qu'ils peuvent apprendre en une heure ce que les autres ont appris avec peine en deux heures et avoir droit, certainement, à la même récompense. C'est pourquoi il est dit : « C'est en vain que vous vous levez de bonne heure », que vous veillez tard dans la nuit. D.ieu donnera (une aussi grande part de Sa Tora) à celui qui dort normalement, car tout dépend de l'intention ».

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »  
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita  
Contact ☎00 972.361.87.876

OVDHM et son équipe souhaitent

un grand Mazal Tov

au Rav Moché Bénichou Chlita

et à son épouse

à l'occasion de la Bar-Mitsva de leur fils Its'hak





Il est écrit dans notre Parachat « Its'hak était sorti dans les champs pour se livrer à la méditation à l'approche du soir ». Nos sages nous enseignent dans le traité Brakhot (26b) qu'à ce moment Its'hak instaura la prière de Min'ha. Dans ce même traité (6b) il est écrit : « L'homme doit toujours être vigilant en ce qui concerne la prière de Min'ha car Eliyahou h-navi n'a été exaucé que grâce à la prière de Min'ha. Comme il est dit (Roi I 18 :36-37) : « Et ce fut à l'heure de l'offrande de min'ha que Eliyahou Hanavi s'avance et dit, ... réponds-moi, Hachem, réponds-moi ! » »

#### À partir de quand peut-on prier Min'ha ?

On pourra commencer à prier Min'ha à partir de 30 minutes après la moitié de la journée ('Hatsot Hayom) c'est-à-dire six heures et demie après le lever du soleil. Ce moment est appelé dans le langage de nos sages Min'ha Guédola. Le Choul'hane 'Aroukh tranche qu'il est préférable de commencer la prière de Min'ha qu'à partir de neuf heures et demie après le lever du soleil ce moment est appelé Min'ha Ketana. Bien que la majeure partie du temps nous suivions l'avis de Maran Hachoul'hane 'Aroukh, en ce qui concerne la prière de Min'ha, il y a certains cas où il est préférable de prier à l'heure de Min'ha Guedola. Par exemple si on se trouve dans un endroit où il n'y a pas d'office de Min'ha à l'heure de Min'ha Ketana. Il est évident qu'il est préférable de prier à l'heure de Min'ha Guédola en présence d'un Minyane que de prier seul à l'heure de Min'ha Ketana.

#### Comment faut-il se préparer pour Min'ha ?

Avant Min'ha on se lavera les mains même si on est sûr qu'elles sont propres. Par contre si le temps est limité et que l'on craint que l'heure de Min'ha va passer on s'essuiera les mains sur nos vêtements.

Il est recommandé de donner trois pièces à la Tsédaka avant Min'ha. On récitera le Pitoum Hakétoret en le précédant du Tehilim 64 et de la Paracha Hatamid. Certains ont l'habitude de lire Pata'h Eliyahou avant la Kétoret car ce passage ouvre les portes du ciel et le cœur de l'homme.

Peut-on commencer à réciter la Kétorète avant l'heure de Min'ha Guedola ?

Bien qu'il est interdit de commencer la Amida de Min'ha avant l'heure de Min'ha Guedola on pourra quand même réciter la Kétorète. Il est important de souligner que la lecture de la Kétorète avant la prière de

Min'ha n'est pas qu'une bonne coutume, mais une obligation comme pour la Kétorète que l'on récite le matin. Rav Pinkous disait que si l'on a imprimé la Kétorète dans le Sidour ce n'est pas pour rien.

#### Peut-on répondre Barékhou d'Arvit si on n'a pas encore prié Min'ha ?

Une personne qui se rend à la synagogue pour prier Min'ha et qu'il entend d'un autre office que l'officiant dit « Barékhou » de 'Arvit, Il pourra répondre avec eux. Par contre si ce même cas se produit la veille de Chabbat on ne répondra pas « Barékhou », car en y répondant on reçoit sur nous automatiquement Chabat, et l'on ne pourra plus prier Min'ha. Dans ce dernier cas où on aurait répondu, on récitera deux fois la prière d'Arvit de Chabbat.

#### Que faut-il faire si on est arrivé pour prier Min'ha et que l'officiant a déjà récité la Kédoucha ?

Une personne qui est arrivée après la Kédoucha ne commencera pas sa 'Amida mais il attendra jusqu'au Kadich, que l'on récitera avant 'Aléinou Léchabé'ha, et il commencera sa 'Amida à voix haute jusqu'à « Mé'hayé Hamitim » puis il dira la Kédoucha avec l'assemblée, et il terminera avec la bénédiction de Hakeil Hakadoch.



#### Y a-t-il une source sur le fait d'organiser un cours entre Min'ha et 'Arvit ?

Maran Hachoul'hane 'Aroukh écrit qu'un homme doit fixer un temps d'étude le jour et la nuit. Le Biour Halakha rajoute que celui qui étudie entre Min'ha et 'Arvit aura rempli son obligation d'étudier le jour et la nuit. C'est pour cela que certaines communautés ont l'habitude d'organiser un cours entre Min'ha et 'Arvit pour donner la possibilité à chacun d'accomplir cette Mitsva d'étudier la Torah jour et nuit.

Rav Avraham Bismuth

✉ ab0583250224@gmail.com



## LA LETTRE DU CIEL

Un homme, submergé de problèmes et complètement désespéré, comprit que seul Hachem pouvait l'aider. Pour cela il prit l'initiative de Lui envoyer une lettre... par la poste. Dans le contenu de sa lettre, il Lui détailla sa misérable situation et Le supplia d'une délivrance immédiate. En effet, notre homme avait un besoin impératif d'une somme de 1.000 € afin de rembourser une dette que le créancier réclamait au plus vite, avant l'intervention des huissiers...



Après avoir écrit sa lettre, il la glisse dans une enveloppe, où il écrit la mention "Pour Hachem" comme destinataire, sans bien évidemment mentionner l'adresse ...

Au centre de tri, le postier qui vit cette lettre étrange ne put se contenir et décida de l'ouvrir pour la lire. Son contenu le fit rire dans un premier temps, puis, comprenant le sérieux de la demande, il décida d'aider cet homme inconnu.

Il organisa une collecte auprès de ses collègues, et très vite ils arrivèrent à la jolie somme de 500€ !

Très rapidement, il mit cette somme dans une enveloppe et l'envoya au destinataire.

Notre homme qui comme tous les matins se rend à sa boîte aux lettres, trouva ce jour-là une lettre provenant "de la poste". Un recommandé peut-être ? Les huissiers ?

Avec angoisse et incertitude, il l'ouvrit l'enveloppe les mains tremblantes et trouva à l'intérieur... 500 € ... incroyable ! Un miracle ! Hachem m'a répondu ! C'est en liesse, qu'il rentra chez et raconta à ses proches cette incroyable histoire qu'Hachem lui avait répondu. Cependant su son cœur pesait une petite amertume. En effet il fit part à son épouse que l'on ne peut même plus faire confiance à la poste. Elle lui en demanda la raison de son accusation, et il lui répondit que la poste lui avait volé... 500€ !!

**Cette histoire peut nous faire rire, mais c'est une vraie leçon de vie. Nous sommes persuadé qu'Hachem nous doit quelque chose, mais en réalité, tout est cadeaux ! Car si cela dépendait uniquement de nos mérites, nous ne devrions rien recevoir .... Mais Hachem, dans Son immense bonté et Sa grande miséricorde nous comble de bienfaits jour après jour. Et quand même, nous avons l'impression d'être volés, avec le sentiment que l'on aurait dû recevoir plus.**

Travaillons notre Emouna en Hachem et acceptons qu'il ne commet aucune d'erreur.



Les brochures



Les ouvrages



Les fiches pratiques



La Daf de Chabat

Vous appréciez « La Daf de Chabat » et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)